

« vendition faicte de la vigne de l'Hospital estant au droict
« dudictz treliz a monsieur le maistre Claude Besson. »

Au folio 105, verso :

« Du jeudy XXVII de may mil V^e XVIII.

« Monsieur le juge Messire Pierre Chanet, a dict que
« par la vendiction et appentionation faicte par Messieurs
« les Conseillers, a Claude Besson, de la vigne de l'Hos-
« pital qui est pres Saint Marcel, luy fust promis par
« mesdictz sieurs qu'ilz feroient oster la barriere et treliz
« estant devant ladicte vigne. Se, a recquiz au nom dudict
« Besson, que en ensuyvant ladicte promesse, Messieurs
« facent oster lesdicte barriere et treliz, aquel mesdictz
« sieurs ont respondu qu'ilz yront sur le lieu et la feront
« reunier (2) (*sic*) la ou sera advise pour le mieulx et le
« plus tost que possible. »

Suivant Vermorel (3), Denis Dallieres aurait vendu sa vigne, sauf la partie supérieure appelée la Vinagère, à Rolin Chausson qui la céda ensuite à Claude Besson.

Aux Archives départementales, dans le fonds de St-Nizier, liasse 58, n° 15, se trouve un cahier intitulé : La vigne de Rolin Chausson.

En voici le titre : « Double des terriers de Messieurs le Secretain, Chanoyne et Chapitre de l'esglize Saint Nizier de Lyon, pour dix-huict solz fortz, a eulx deubz sur une vigne que fut de Hugueta la Chamossina, depuis a

(2) Probablement pour reuser, *recedere*, éloigner, retirer, etc.

(3) Plan manuscrit de la propriété à Lyon en 1350 et 1493. — Archives de la ville.